

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

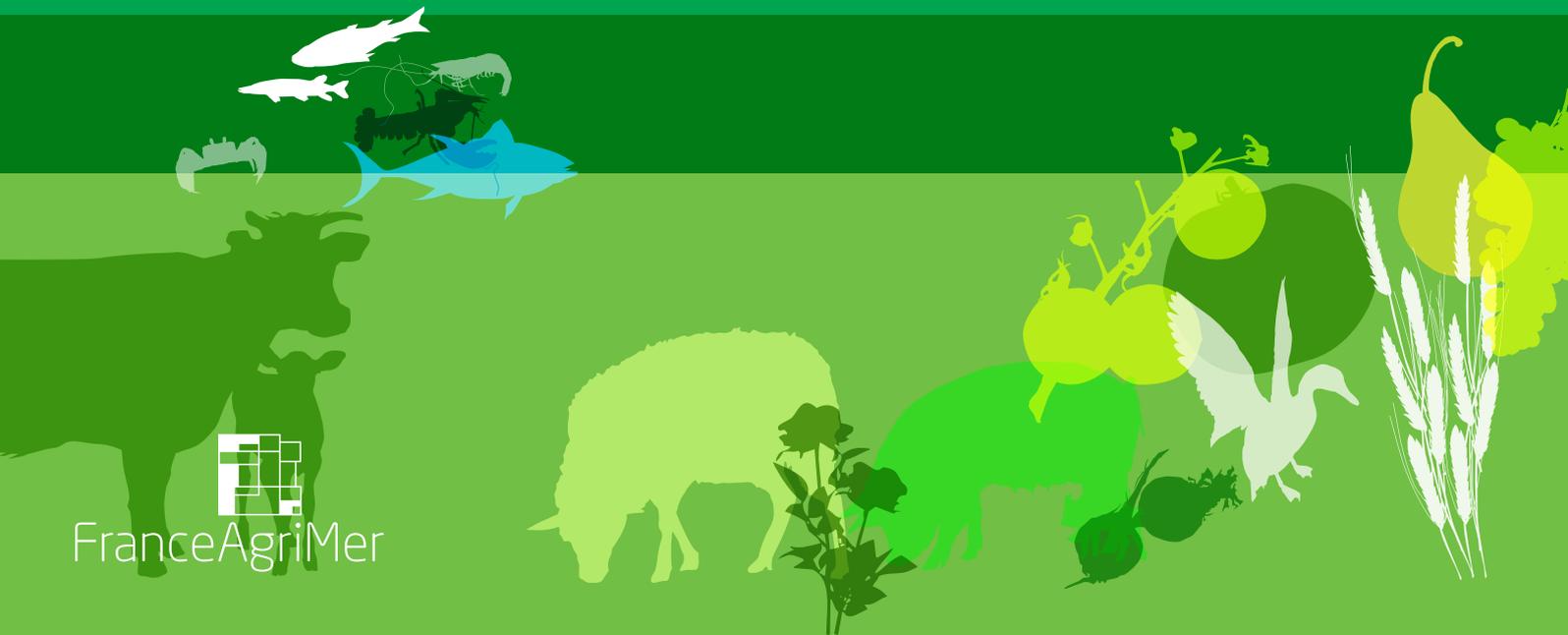
RÉGION

Aquitaine

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt d'AQUITAINE




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **AQUITAINE**

1 477 000 hectares de surface agricole

- Une production végétale diversifiée et de qualité, qui représente **61 %** du CA*
- L'aviculture, filière en plein essor, contribue pour près de **12 %** du CA, **54 millions de têtes de volailles finies**
- Des exploitations performantes dont la moitié (**22 500**), d'une taille moyenne de **49 ha**, fournit **96 %** de la production

5 % de la superficie nationale

33 % du CA* pour les vignes
17 % du CA pour les grandes cultures
11 % du CA pour les fruits et légumes

L'Aquitaine dispose d'une façade maritime importante. Les espèces pêchées (sole commune, calmar, bar, maquereau, etc.) sont débarquées dans deux criées (Arcachon et Saint-Jean-de-Luz / Hendaye). La conchyliculture, très présente dans la région, concerne surtout la production d'huîtres. L'Aquitaine est l'une des **1^{ères}** régions françaises productrices de naissains naturels d'huîtres creuses.

La filière agroalimentaire d'**AQUITAINE** contribue pour **5 %** à la production de richesse générée par les industries agroalimentaires françaises. Le secteur des boissons, vin compris, se positionne comme le premier contributeur en valeur pour les exportations régionales, devant l'aéronautique.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent **8 %** du produit intérieur brut de la région et **12 %** de ses emplois.



*CA : chiffre d'affaires agricole en 2012



Le service FranceAgriMer d'AQUITAINE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **AQUITAINE**, la DRAAF a choisi de regrouper ces agents au sein d'un service FranceAgriMer en tant que tel, avec deux résidences administratives afin d'assurer un maillage territorial complet : Bergerac et Bordeaux. Ce service, doté d'un responsable et d'un adjoint, est aujourd'hui organisé en quatre pôles : **vigne et vins, fruits et légumes, grandes cultures / productions animales et contrôles**

Les principales missions de ce service sont :

- **la gestion et le contrôle d'aides publiques nationales ou communautaires :**

- > **aides nationales** permettant d'accompagner les acteurs de l'expérimentation et de la mise en œuvre d'assistance technique auprès des agriculteurs dans les filières viticole, fruits et légumes/horticulture/cultures spécialisées et élevage ;

- > **aides communautaires de l'organisation commune de marché (OCM)** de la filière vitivinicole (mesures « Restructuration du vignoble », « Investissements en bâtiment ou matériel dans les chais et les caveaux de vente » et « Actions de promotion dans les pays tiers ») et de la filière fruits et légumes (Programmes opérationnels) ;

- **l'accompagnement de la filière viticole** dans le développement du potentiel viticole en indication géographique protégée (IGP) - gestion des demandes et achats de droits de plantation -, le suivi des vins sans indication géographique (VSIG) - agrément, certification et enregistrement des contrats vrac -, le suivi du marché vins et le suivi de la production des bois et plants de vigne - certification et délivrance des Passeports phytosanitaires européens ;

- **l'accompagnement de la filière grandes cultures :** collecte et expertise statistique des données de récolte, de collecte de grains et de leur première transformation, suivi et contrôles des collecteurs, gestion du dispositif « Aval ».

Les principaux métiers des agents du service FranceAgriMer en région **AQUITAINE** sont, outre l'expertise, essentiellement des métiers d'instruction et de liquidation de dossiers d'une part, de contrôle d'autre part.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune. Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
AQUITAINE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt
51 rue Kieser / 33077 Bordeaux cedex
Tél. : +33 5 56 00 42 00 / Fax : +33 5 56 00 42 20

Service FranceAgriMer
Site de Bergerac
ZA Vallade Sud / 24100 Bergerac
Tél. : +33 5 47 56 80 10 / Fax : +33 5 47 56 80 00
Site de Bordeaux
23 parvis des Chartrons / 33074 Bordeaux cedex
Tél. : +33 5 35 31 40 20 / Fax : +33 5 35 31 40 29